

N° 2025-079

**APPROBATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE
DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GEG ENER**

L'an deux mil vingt-cinq le 09 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme Patricia BERARD), GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), FAVRE Didier (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), TRAISSARD Robert (donne pouvoir à M. Jacques DUC), VILLIBORD Guillaume

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne, MARTINOD Marie
M. MARCHAND-MAILLET Thierry

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Monsieur le Président expose au conseil communautaire la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Les Versants d'Aime et la société GEG ENER pour l'exécution de travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la base de loisirs situé au lieu-dit Le Gothard.

Le Président propose une convention constitutive de groupement de commandes qui désigne la Communauté de Communes Les Versants d'Aime mandataire et coordonnateur du groupement de commande et chargée des procédures de passation du marché public.

La convention est valable pour l'exécution des travaux d'aménagement du parking.

Le Président rappelle que l'exécution financière sera assurée par chacun des membres du groupement.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu l'article L.5214-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique,

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus,

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande en sa mise en œuvre,
AUTORISE le Président à entreprendre toute démarche nécessaire à cette convention et à signer toutes les pièces découlant de la présente.

FAIT ET DELIBERE LE 09 AVRIL 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 00 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

